



Sart-Tilman, 12 avril 2015

CSST
Cercle Sportif
Sart Tilman A.S.B.L.

L'association siège dans l'arrondissement
judiciaire de Liège

www.cssartilman.be

Président et trésorier :
Dr Pierre DEVOS
Avenue des Ardenes, 28
4130 TILFF

☎ : 04/342 22 26
@ : dr.pierre.devos@gmail.com

Secrétaire général et
Correspondant Qualifié :
Luc RUELLE
Rue Sart aux Fraises, 42
4031 ANGLEUR

☎ : 0495/23 04 07
@ : luc.ruelle@skynet.be

Installations :
Rue de la Belle Jardinière, 113
4031 ANGLEUR
☎ : 04/262 89 33

Matricule URBSFA : 6963
NE : 0451.929.928
TVA : 0599.283.816
DEXIA : 792-5574605-67



CP LIEGE

2010 : prix de la meilleure
organisation de tournoi

2011 : prix de la formation

2012 : prix du Fair-Play



2013 : prix de la formation

Madame, Monsieur,

Concerne : Participation de votre club au tournoi de printemps
organisé par le CS SART TILMAN, les 09 et 10 mai 2015.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe :

- le programme de participation de chacune des équipes de votre club inscrite au tournoi de printemps du CS SART TILMAN qui se déroulera les 09 et 10 mai prochains dans nos installations situées rue de la Belle Jardinière, 113 à ANGLEUR . Le **FESTIFOOT des U6** se déroule le **samedi 09 mai**,
Tous les tournois **benjamins et diabolins** se déroulent le **samedi 09 mai**,
Tous les tournois **préminimes et minimes** se déroulent le **dimanche 10 mai**,
- la feuille de match à compléter et à remettre au secrétariat du tournoi dès l'arrivée de l'équipe ;
- le règlement du tournoi ;

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre participation et espère vivement que les jeunes de votre club et leurs accompagnants passeront un bon moment en notre compagnie, le 09 ou le 10 mai prochain, dans l'esprit énoncé dans la Charte « VIVONS SPORT » du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles (consultable sur le site www.adepts.be) et à laquelle tous les acteurs de votre club (dirigeants, accompagnateurs, joueurs, parents, ...) sont invités à adhérer.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Luc RUELLE,
Secrétaire général et CQ du CSST



Avec le soutien de :





TOURNOI DE PRINTEMPS du C.S. SART-ILMAN



REGLEMENT du TOURNOI

1. Chaque équipe s'engage à communiquer et faire respecter par ses joueurs, les principes contenus dans la Charte du mouvement sportif de la fédération Wallonie-Bruxelles (consultable sur le site www.adeps.be) et à laquelle tous les acteurs de votre club (dirigeants, accompagnateurs, joueurs, parents, ...) êtes invité à adhérer
2. Tous les joueurs participants devront être couverts par le fond de solidarité fédéral. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte dans les vestiaires, tonnelles et en cas d'accident au cours du tournoi. Chaque club devra assumer la responsabilité civile de ses joueurs
3. Chaque équipe participante devra être présente au moins 30 minutes avant l'heure du début du premier match et disposer de chasubles ou d'un deuxième jeu de vareuses ainsi que de ses propres ballons d'échauffement.
4. L'équipe qui ne respectera pas l'horaire ou qui ne se présente pas s'expose au forfait de son premier match et des suivants le cas échéant.
5. Les matches des U6 à U9 se disputent à 5c5, les matches des U10, U11, U12 et U13 se disputent à 8c8. La durée des matches est indiquée sur le programme
6. Tous les incidents pour fait de jeu seront examinés et tranchés, sans appel possible, par le comité organisateur du tournoi.
7. Le règlement en vigueur est celui de l'URBSFA, y compris pour les limites d'âge.
LES CATEGORIES D'AGES SONT CELLES DE LA SAISON 2014-2015.
8. Les tournois se dérouleront soit sous la forme d'un mini championnat par poule et puis un match de classement soit sous la forme d'un classement avec élimination directe.
9. Lorsque le tournoi se déroule par élimination directe.
En cas d'égalité à la fin d'un match, excepté celui qui est disputé pour le gain du tournoi, le vainqueur sera celui qui aura inscrit le premier but.
En cas de 0-0 ou d'égalité à la fin de la rencontre disputée pour le gain du tournoi, 3 penalties départageront les deux équipes suivis de 1 pénalty à chaque nouvelle égalité.
Lorsque le tournoi se déroule sous forme de mini-championnat, le classement est établi selon les critères classés par ordre de priorité suivants : le nombre de points (3 points pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite), le résultat de la confrontation directe, le nombre de victoires, la différence de buts, le nombre de buts marqués, le tirage au sort.
10. Les joueurs d'un même club ne pourront plus changer d'équipe après la première rencontre.
11. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de perte, de vol de tout objet personnel survenu pendant le tournoi.
12. Etant donné que nous avons dû refuser l'inscription d'équipes supplémentaires, toute équipe qui ne se présente pas à notre tournoi s'expose à une amende de 125,00 EUR et à un refus d'inscription pour l'année suivante.
13. Les récompenses, médailles à tous les participants (nombre limité à 8 en benjamins et diabolins et à 12 dans les autres catégories) et coupe au vainqueur de chaque catégorie, seront distribuées à l'issue du dernier match.
14. Entrée gratuite pour les joueurs et 2 accompagnants par équipe
Pour les autres accompagnants âgés de plus de 16 ans : entrée payante de 3,50 €

Tournoi organisé avec le soutien de :

